

Le Bulletin municipal

Janvier Février Mars 2022



Saint Briec
de Mauron



NOTRE COMMERCE

Café - Restaurant
Vente à emporter - Épicerie
Stéphanie BOULARD



1 rue de la Ville aux Oies
56430 St Briec de Mauron
Ouvert toute l'année.
Cuisine familiale, du fait maison !
Plats végans et végétariens sur demande - bières locales - pizzas
Organisation de soirées, repas, petits concerts...Terrasse couverte

Infos et réservations :
Stéphanie 07 67 02 30 33
chti-breizh@laposte.net

Les Associations Briochines

ACCA - Président : Hervé GROSEIL – 06 43 13 99 62

A noter : le traditionnel repas des chasseurs aura lieu le **dimanche 13 mars 2022**. Sur place ou à emporter.

Comité d'Animation – Président : Paul GUILLARD – 06 37 17 48 79

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine

Présidente : Corinne MENIER – 06 23 07 44 57

Amicale Laïque – Présidente : Danaé REMON – 06 88 05 56 21

Les Copains du Vagabond

Cette association a été dissoute le 26 novembre 2021

Autres

ASSA : activités sportives gratuites pour les seniors ou personnes atteintes de maladies chroniques. Tous les mardis à la salle socio-culturelle de 9 h à 9 h 45

Les Mille Pattes : les marcheurs ont rendez-vous chaque lundi après-midi à 14 h 30 devant l'église

ETAT-CIVIL

Ils se sont pacsés en 2021

M. VALLÉE Laurent et Mme BOURDIEC Olivia

Nos vœux de bonheur les accompagnent

Ils nous ont quitté en 2021

René ALLAIN – Pierre HUET – Christine BENTLEY - Luc PEREZ – Paul PINSARD

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des disparus.



Commémoration du 8 mai 2021



Commémoration du 11 novembre 2021

SITE INTERNET DE LA COMMUNE A RETROUVER SUR <https://saint-briec-de-mauron.fr/>

Actualité de la commune ou informations pratiques, consultez notre site qui est régulièrement mis à jour.



Repas des aînés

Le repas des Aînés a eu lieu samedi 20 novembre à la salle socio-culturelle



Pose de la charpente de l'église : un chantier impressionnant.

Après la trêve estivale, les travaux se poursuivent par la pose de la charpente. Retour en image sur la visite proposée à la population samedi 16 octobre 2021

Éditorial



Chers amis, habitants de Saint Brieuc de Mauron

Tout d'abord, le conseil municipal et moi-même souhaitons adresser nos vœux de bienvenue et de bonne installation aux nouveaux habitants de la commune.

Commune dynamique, nous sommes engagés dans divers projets dont le but général est de contribuer au bien-être de tous.

Le chantier de l'église se poursuit à son rythme. Nous prévoyons à ce jour, une fin de chantier en avril/mai 2022. Déjà, il nous faut penser à l'organisation des festivités pour la réouverture de l'église. Toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues. Pour participer, rapprochez-vous des associations : Sauvegarde du patrimoine et Comité d'Animation.

Nous aurons encore souvent l'occasion de le faire mais, déjà, merci aux nombreux donateurs qui soutiennent financièrement la restauration des vitraux, du campanaire et des cloches.

Notre commune est placée parmi les plus dynamiques de Bretagne dans sa catégorie pour la générosité des habitants et donateurs et pour l'organisation des manifestations de sensibilisation au chantier de l'église.

Par ailleurs, nous poursuivons l'entretien des voies et routes. La commune de Saint Brieuc de Mauron dispose d'un réseau routier conséquent et c'est une part importante du budget. C'est en partie pourquoi nous avons opté pour la gestion différenciée des espaces verts. Pour l'économie financière mais aussi et surtout pour la conservation de la nature. Des réunions de présentation de la démarche ont été organisées, d'autres le seront. N'hésitez pas à y participer pour apporter votre avis et commentaires.

Sur le terrain communal, en contrebas de la salle socioculturelle, nous avons entreposé les charpentes métalliques de l'église. Ces structures vont permettre d'édifier une halle couverte qui viendra compléter les équipements de loisirs et d'accueil de la commune. Ce sera un espace disponible pour les fêtes et événements publics, associatifs ou privés.

Ce projet ainsi que des travaux envisagés au virage endommagé du Tremblay seront en partie financés par une aide exceptionnelle attribuée par le conseil départemental à toutes les communes morbihannaises de moins de 10 000 habitants. Tous ces travaux et ces projets, ces actions d'animation, d'information sont inscrits dans une démarche cohérente. Au sein de la communauté de communes de Ploërmel, la commune de Saint Brieuc de Mauron choisit de se développer par l'accueil, le rayonnement, la qualité de vie pour les habitants et pour les visiteurs. C'est dans ce but que nous aménageons des espaces, que nous créons des structures nouvelles, que nous choisissons l'éco pâturage, la gestion différenciée...etc. tout cela se fait ensemble, avec votre participation. Chaque année nous organisons des journées de bénévolat. Il y a toujours des citoyens qui y participent et la liste serait longue des nombreuses réalisations et actions qui ont été menées pendant ces journées. N'hésitez pas à y participer, même pour une heure voire par une simple visite d'encouragement. Ce sont des jours de convivialité et de plaisir partagé. Le cimetière est désormais inscrit dans une démarche « zéro phyto ». Le cimetière a fait l'objet d'une rénovation importante récemment mais il y a toujours un brin d'herbe qui pousse. Cette année une dizaine de personnes s'est retrouvée pour faire le nettoyage avant la Toussaint. Avec la participation de tous, il n'est pas difficile de tenir un cimetière propre. La vie associative de la commune est également très importante : Animation, patrimoine, vie scolaire, chasse. Merci aux bénévoles et aux visiteurs des manifestations festives.

Vous l'aurez compris, tout est affaire de bonne compréhension de sens du commun et du collectif. Saint Brieuc de Mauron a toujours été exemplaire dans ce sens. Continuons !

Enfin, je veux ici féliciter Annick Le Tarnec nommée par le Préfet du Morbihan Maire honoraire de Saint Brieuc de Mauron et Gérard Doré nommé par le Préfet du Morbihan Maire-Adjoint honoraire de Saint Brieuc de Mauron. Tous les deux sont honorés pour leur engagement dans la vie communale. Au regard de la situation sanitaire, nous avons cette année encore, pris la décision de ne pas faire de cérémonie des vœux. Nous attendrons une période plus propice et à cette occasion nous reviendrons sur le parcours des deux récipiendaires de l'honorariat.

Avec le conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2022.

Le Maire
Charles-Edouard Fichet

Quoi de neuf

à Saint Briec de Mauron ?

L'église : Point des travaux

Après le désamiantage et la démolition réalisés au printemps, un imposant échafaudage a été mis en place, intérieurement dans un premier temps puis extérieurement. L'entreprise de maçonnerie a procédé au ré-agrément des murs et ensuite la charpente a été mise en place. Vous avez d'ailleurs eu l'occasion d'admirer cette magnifique charpente lors de la demi-journée porte ouverte du samedi 16 octobre 2021 commentée par Bertrand BRIERO patron de l'entreprise BRIERO de Mauron.

Pour le moment, la couverture est terminée. Les gaines et fils pour le chauffage, l'éclairage et la sonorisation ont également été mis en place par l'électricien.

Les supports pour le maintien de la corniche et de la voûte sont presque terminés. La voûte et la corniche auront la même configuration que l'ancienne mais seront en bois. L'étape suivante, après un temps de séchage des murs (qui ont pris un peu d'humidité avec les intempéries) sera la réalisation des enduits intérieurs.

En raison de problèmes d'approvisionnement en bois le planning a pris un léger retard mais globalement pour un chantier de cette importance les délais sont respectés et il est raisonnablement possible d'espérer une fin de chantier en avril ou mai.

Concernant les autres travaux hors incendie : Les cloches sont en cours de rénovation dans les ateliers BODET. La réfection du campanaire (support des cloches) et leur remise en place se feront en début d'année.

De même les vitraux ont été démontés et sont en cours de restauration et de réinstallation.



Surface couverte : 550 m²

Surface voûte : 420 m²

Cubage charpente : 25 m³

Provenance du bois :

Charpente : Epicéa du Jura - Scierie Clerc (Reugney - Doubs) pour la totalité de la charpente sauf chevrons et cerces.

Chevrons : Scierie Hamon (Merdrignac - Côtes d'Armor)

Cerces Scierie Jamet (Trémorel - Côtes d'Armor)

Pour la voûte : Peuplier : 8 m³

Scierie des Cèdres (Locmaria - Grand-Champ - Morbihan)

Total heures de travail pour l'ensemble : 3 000H prévues



Communiqué de Corinne Menier, Présidente de l'Association Sauvegarde du Patrimoine de Saint Briec de Mauron.

Constituée en mars 2021 l'association « Sauvegarde du Patrimoine de Saint Briec de Mauron » a pour vocation de promouvoir le Patrimoine local de notre commune. Ensemble, nous avons su mobiliser la population autour de notre église en rénovation. Notre collecte de dons est un succès puisqu'à ce jour, nous avons récolté 23 445 € au jour où nous imprimons.

La Fondation du Patrimoine qui est l'institution qui recollecte les dons et qui est habilitée à vous envoyer l'avis fiscal qui vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale, a été très surprise et admirative de l'implication de notre petite commune et ne s'attendait pas à un tel engagement et investissement de notre part.

Elle souhaite donc récompenser notre dynamisme en nous attribuant une dotation supplémentaire de 10 000 euros. Cette somme nous sera remise officiellement au cours d'une cérémonie à laquelle la population sera conviée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Outre l'aspect financier, les manifestations organisées par notre association ont permis à la population de passer des moments conviviaux dont nous avons tant besoin en cette période sanitaire si difficile et frustrante à tous points de vue. Ces temps de partage ont été vivement appréciés et nous vous remercions de votre participation en nombre et amicale.

Petit retour sur ces différents moments :

- Le vendredi 25 juin : Fouée de la Saint Jean sous la pluie. Une centaine de personnes, jeunes et moins jeunes était présente sur le terrain de foot. L'association a l'intention de faire revivre cet évènement en juin 2022.



18 juillet : Exposition de véhicules anciens.

Une belle journée ensoleillée et plus de 250 personnes se sont déplacées pour une balade et un temps festif sur le parking de la salle socio-culturelle.



- 14 aout :

150 personnes se sont retrouvées pour la procession de Sainte Anne vers la chapelle de la ville Tual. Les bénévoles se sont encore surpassés pour mettre en valeur le site.





L'exposition photos sur les ecclésiastiques originaires de Saint Brieuc de Mauron a été appréciée.



- L'exposition photos sur la vie d'avant à Saint Brieuc de Mauron les vendredis soirs de l'été a également suscité de l'intérêt et mérite d'être complétée, enrichie pour être exposée à nouveau. N'hésitez pas à nous faire parvenir des photos !

L'ensemble de ces manifestations a permis de faire un joli bénéfice de 2 637 euros tout de même ! Alors merci à vous tous, qui vous êtes investis par vos dons, votre présence, votre intérêt, votre travail, votre temps pour notre commune car nous avons vécu de bons moments et notre commune n'en a tiré que du positif. Nous devons continuer à faire vivre ST Brieuc de Mauron, n'hésitez pas à adhérer à notre association, l'adhésion est de deux euros et vous permet de participer aux réunions d'organisation et à vous tenir informés de nos projets. Nous devons désormais penser à l'inauguration de notre église rénovée, organiser une fête à la hauteur de l'évènement. Les fonds récoltés lors des précédentes manifestations permettent d'envisager les festivités sans dépenses supplémentaires pour les Briochins. Une réunion d'information aura lieu courant janvier 2022.

Le Marché

Le contexte sanitaire n'a pas été favorable au projet de marché initié l'an dernier. Ce projet est toujours en cours et la réflexion s'oriente vers l'organisation d'un marché le deuxième vendredi de chaque mois de 16 heures à 20 heures. En plus du Caravrac, une boulangère et d'autres commerces ambulants pourront venir étoffer ce marché dont le premier rendez-vous est fixé au vendredi 14 janvier si la situation sanitaire le permet.



La Boîte à Livres

Elle a été installée avant l'été. Elle est à votre disposition pour trouver les livres qui vous accompagneront cet hiver.



Les Journées du Bénévolat

Les journées du bénévolat du 3 juillet et du 23 octobre nous ont permis de continuer à entretenir notre commune. Rappelons qu'elles sont ouvertes à toutes les bonnes volontés que nous remercions pour leur implication. Ces journées citoyennes seront bien sûr reconduites en 2022.

Journée du Bénévolat



Samedi

2021

3 Juillet

14 h / 18 h

Rendez-vous

dans la cour de la
Mairie

de St Brieuc de

*Pour les bénévoles qui le souhaitent un buffet sera organisé à 19 h 30
Une participation de 5 € sera demandée pour les accompagnant.e.s*

Quoi de neuf à l'école

Le RPI Ecoles de la Ville aux Oies et Marie-Louise Gastard

Le Bilan de la rentrée

39 élèves ont fait leur rentrée dans les deux écoles du RPI. 21 élèves sont à l'école de Brignac et 18 à St Brieuc de Mauron.

Santé

En raison de la crise sanitaire la température des élèves est prise chaque matin. Le port du masque est obligatoire pour tous les enfants en classe et pour toutes les personnes se trouvant à moins de 50 m de l'école. Si un cas de Covid est détecté dans la classe, un test salivaire est effectué sur tous les enfants, avec accord parental, ceci afin d'éviter une fermeture de classe.

LES PROJETS DU RPI

Une sortie « cinéma en réseau » avec l'école de Concoret, à Ploërmel le jeudi matin 16 décembre. Le choix se fait sur 2 ou 3 films selon les niveaux scolaires parmi les 7 films proposés.

Des ateliers pour la préparation du marché de Noël se sont tenus à l'école de la Ville aux Oies les 19 et 26 novembre. Merci à l'Amicale Laïque d'avoir organisé ces ateliers et aux parents et enfants pour leur participation. Le marché de Noël s'est tenu le vendredi 3 décembre à 16h30. Merci à tous d'être venus ; les bénéficiaires serviront à soutenir les projets pédagogiques des 2 écoles.

Un rassemblement des 2 écoles pour une répétition des chants de Noël a eu lieu le jeudi 16 décembre à Brignac. Ce même jour, un repas de Noël a été servi à la cantine de Brignac pour tous les enfants et le moment tant attendu de l'arbre de Noël et l'arrivée du père Noël s'est fait à 18h30 à la salle de Brignac. Merci aux enseignantes pour tout ce travail avec les enfants et ce moment festif.

Un projet de sortie/nuitée au bord de la mer avec un projet artistique est à la réflexion ainsi que la préparation du dossier.

LES PROJETS PEDAGOGIQUES EN PARTENARIAT AVEC L'INSPECTION

A l'école Marie-Louise GASTARD

« Festival Combat ». Il s'agit de 4 courts métrages qui ont été vus par les enfants le 4 décembre au cinéma de Josselin. Cette action implique un travail en classe en amont et en aval. Les enfants devront voter pour le film qu'ils ont préféré en argumentant leur choix.

Concours national « Incorruptible ». Il s'agit de lire 5 albums dans l'année. Vote et détermination du meilleur album.

Un spectacle à la salle socio culturelle de St Brieuc de Mauron, le 23 mai 2022 : « Gouttes de son ».

A l'école de la Ville aux Oies

Une sortie à la Chapelle Bleue à Ploërmel à la rencontre d'une artiste plasticienne, Hélène SIELLEZ qui a donné aux enfants des explications sur la pratique et les procédés techniques qu'elle utilise. S'en est suivie une visite de l'exposition.

Une sortie spectacle dans l'année. La prise en charge financière est faite par l'Amicale Laïque.

LES ACTIVITES DU PEL

A l'école Marie-Louise GASTARD

« **De la graine à l'assiette** » 4 séances de 3h. Une visite à la ferme pédagogique est prévue pour la dernière séance en avril prochain.

« **Musique** ». Tous les 15 jours pendant 45mn, du 30/09 au 15/06, une intervenante de l'école de musique de Mauron vient éveiller et sensibiliser les enfants à la musique.

A l'école de la Ville aux Oies

« **Danse** ». 12 séances d'1h le lundi à la salle socio culturelle avec une intervenante. Danses traditionnelles pour voyager à travers le monde.

« **BD** ». Une intervenante en BD pour une production par chaque élève d'une planche avec textes et illustrations.

Une invitation au collège de Mauron le mardi 23 novembre pour la liaison école/collège. Réunion des équipes pédagogiques. Tout le monde espère une journée d'intégration pour les élèves de CM2.

ACTION PERI EDUCATIVE à l'école Marie-Louise GASTARD

Le Jardin se poursuit. Les enfants prennent toujours autant de plaisir à faire leur jardin. Réalisation de semis pour le marché de printemps, début mai. Cette activité est très riche pour faire travailler chacun dans toutes les matières.

PROJET DE LA CLASSE MOBILE. Il est toujours d'actualité. 12 ordinateurs seraient répartis de moitié dans chaque école. La proposition semble retenue, affaire à suivre...

Ecole de la Ville aux Oies – Le mot de la maîtresse

En septembre, les élèves de la classe unique (18 élèves du CE1 au CM2) de l'école la Ville aux Oies de St Brieuc de Mauron se sont rendus à la Chapelle-Bleue à Ploërmel pour une rencontre avec l'artiste plasticienne Hélène Siellez. Cette dernière utilise des matériaux destinés au rebus pour créer des productions originales.

Les élèves ont ainsi pu s'essayer à des techniques plastiques spécifiques sous sa houlette, et également découvrir une exposition de ses oeuvres hautes en couleur. En octobre, ces mêmes élèves ont bénéficié de cours de danse avec Gabrielle Brousse, dont la thématique est le voyage autour du monde.

Ils bénéficieront de 12 séances leur permettant ainsi de découvrir différents mouvements dans le but de développer

leur expression corporelle au gré de sonorités diverses et variées.

En décembre, des ateliers de Noël ont été proposés aux élèves dans le cadre de l'organisation du marché de Noël par l'Amicale laïque de l'école, dont les bénéficiaires permettent de soutenir les projets pédagogiques de l'école.

Le mot de Danané Rémon - présidente de l'Amicale laïque

Les 19 et 26 novembre 2021, deux ateliers de préparation du marché de Noël se sont tenus à l'école de la Ville aux Oies.

Lors de ces ateliers, petits et grands ont bénévolement donné de leur temps pour réaliser des couronnes de Noël, des objets décoratifs, des compositions florales et des kits permettant la réalisation de cookies maison.

Le marché de Noël a eu lieu le 3 décembre en soirée et a attiré sous le préau de l'école de nombreux parents, amis et habitués malgré la pluie. Vin chaud, gâteaux maison, musique de Noël et produits à vendre réalisés par les enfants et parents ont contribué à faire de cette soirée un joli avant-goût de Noël.





La crèche de Mauron a récemment ouvert ses portes à quelques pas du centre-bourg, puisqu'elle se trouve en face du centre de loisirs. Dotée de 20 places et ouverte de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi, elle accueille les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à la scolarisation. Ouverte de 7 h à 19 h, elle dispose de 20 berceaux pour accueillir les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 4 ans.

Que vous soyez habitant(e) de Ploërmel Communauté, salarié(e) d'une entreprise, intérimaire... vous pouvez bénéficier d'une place pour votre enfant, que ce soit en accueil régulier, occasionnel, d'urgence.

La crèche de Mauron est agréée par la CAF. Cela signifie que les tarifs proposés aux parents tiennent compte des barèmes établis par la CAF elle-même. Ils dépendent de la composition et des revenus de la famille. Ces tarifs comprennent la fourniture du lait, des repas, des couches et des activités.

Vous pouvez estimer le coût de votre place en crèche grâce au calculateur de tarif à retrouver sur le site internet <https://alabordages.com/creche-de-mauron/>

Pour faire une demande de place à la crèche, il suffit de remplir le dossier d'inscription en le téléchargeant et de le renvoyer comme indiqué. La demande sera alors étudiée et une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Les Pâtes au Beurre

L'association « Les Mots Des Familles » a pour vocation de rompre l'isolement des familles, accompagner les relations entre parents et enfants, apporter un soutien psychologique et éducatif, prévenir la violence et accompagner la période de périnatalité.

L'objectif principal de l'association est d'encourager la mise en place de relations saines entre parents et enfants, quel que soit l'âge.

Maison de l'enfance - Rue Pierre de Coubertin - Ploërmel
Mardis 18h – 20h30

Tél : 06 52 56 04 50 - Mail : lesmotsdesfamilles@gmail.com



Le Recensement Citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune ou ses parents doivent faire la démarche de recensement

- Soit en allant à la mairie avec les documents suivants :

Carte nationale d'identité ou passeport valide

Livret de famille à jour

Justificatif de domicile

- Soit en créant un compte sur service-public.fr (ou en s'identifiant via FranceConnect).

Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps : plus de déplacement, tout se passe en ligne !

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille.

Après traitement de votre demande en mairie, l'attestation de recensement sera déposée directement dans l'espace confidentiel du compte Service-public.fr (vous serez averti de sa mise à disposition par email) : vous pourrez alors l'imprimer lorsqu'elle vous sera demandée sans risque de l'égarer !

L'attestation de recensement, à conserver précieusement, est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (dont le permis de conduire).

Le Promeneur du Net

Le dispositif des Promeneurs du Net compte une centaine de professionnels dans le département du Morbihan. En partenariat avec la CAF, le Conseil départemental et l'ensemble des acteurs locaux liés à la jeunesse, les Promeneurs du Net assurent une présence éducative sur Internet. Le Promeneur du Net est un professionnel, éducateur ou animateur disponible pour répondre aux sollicitations des jeunes dont 80 % âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux.

Dans le respect des valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse, il écoute, conseille et soutient les jeunes qui lui font appel.

Armelle, animatrice multimédia à l'EPN - Espace Public Numérique de Mauron est "Promeneur du Net" pour le territoire.

• Tél. 02 97 22 99 38

• Page Facebook Promeneur du Net : facebook.com/Armelle.pdn.7

• Mail de contact : armelle.pdn@ploermelcommunaute.bzh



Environnement



La Gestion Différenciée des Espaces Verts

Juliette COUTAND, chargée d'études environnementales au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO), est intervenue auprès des briochins samedi 23 octobre dernier pour démontrer l'intérêt de la démarche de gestion différenciée des espaces verts dans laquelle s'est engagée la commune de St Brieuc de Mauron.

La gestion différenciée est un outil permettant de ne plus considérer l'espace communal comme un tout, mais au contraire comme un ensemble d'espaces individuels, ayant chacun leur fréquentation, leur but visuel, leur usage et donc les moyens humains et techniques qui leur sont affectés.

La gestion différenciée proposera que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux soient laissés à eux-mêmes, fauchés ou extensivement pâturés. Ces préconisations sont faites afin d'y conserver des refuges pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres espaces seront tondus en raison de leur fonction.

La gestion différenciée tient compte de la démarche zéro phyto déjà appliquée sur l'ensemble des espaces verts, des chemins et accotements de la commune.

Ce n'est donc pas une méthode d'entretien par défaut mais la mise en place d'un programme commun, permettant de savoir comment entretenir un espace en prenant connaissance de sa classification et du cahier des charges afférent.

La gestion différenciée est un entretien adapté à des types d'espaces. C'est une gestion globale conjuguant pour un espace, dans des proportions plus ou moins importantes, l'entretien écologique et l'entretien horticole.

Que font toutes ces herbes sauvages sur nos trottoirs ?

Ça fait moche !
Question de point de vue ! Cette Centaurée n'apporte-t-elle pas une belle touche de rose sur ce bitume morose ?

Ça attire des bêtes !
C'est vrai, car les herbes sauvages sont un refuge de choix pour de nombreuses espèces. Six espèces de papillons dépendent par exemple de l'Ortie pour vivre ! Et les « bêtes » attirées par les plantes de vos rues, passeront sûrement butiner dans vos potagers zérophyto !

C'est sale !
Dans le passé, on a éradiqué chaque brin d'herbe « indésirable » inoffensif en utilisant des produits chimiques nocifs pour notre santé et l'environnement. Les plantes sont plutôt propres finalement, non ?

C'est du laisser aller !
C'est le résultat d'un choix conscient qui prend en compte la santé et la biodiversité. La gestion est différente, mais toujours présente sur votre commune !

pour l'EAU Pour la BIODIVERSITÉ Pour la SANTÉ

CODE 1
aspect **impeccable**

Espaces verts situés dans les lieux les plus fréquentés ou à proximité de lieux symboliques. L'entretien y est très régulier. Les espaces sont très beaux.

CODE 2
aspect **soigné**

Espaces verts traditionnels situés dans des lieux de passages réguliers. L'entretien est limité au maintien de la propreté et de la fonctionnalité des lieux.

CODE 3
aspect **rustique**

Espaces aux caractères champêtre et naturels qui sont préservés pour maintenir des écosystèmes intéressants. L'entretien y est ponctuel.

CODE 4
aspect **naturel**

Espaces naturels protégés ou non. L'entretien est sommaire et se résume au maintien de la propreté dans le but de préserver la biodiversité.

Des enjeux sociaux

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces
- Eduquer le grand public à l'environnement

Des enjeux environnementaux

- Préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels
- Gérer les ressources naturelles : valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau et préservation de sa qualité
- Faciliter l'entretien sans pesticide

Des enjeux économiques

- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers
- Maîtriser les temps de travaux

Des enjeux culturels

- Valoriser l'identité des paysages communaux
- Mettre en valeur les sites

La classification

Pour le PGD (Plan de Gestion Différenciée) de Saint Briec de Mauron, le classement a été effectué suivant des critères géographique, écologique, paysager, d'usage, de fréquentation, ...

Un résumé est consultable sur le site internet de la commune : <https://saint-briec-de-mauron.fr/Gestion-differenciee-des-espaces-verts-Reunion-publique-du-23-octobre-2021> et le plan complet est consultable en mairie.

Le cimetière

Un arrêté du 15 janvier 2021 étend l'application du zéro phyto aux cimetières et à la plupart des terrains de sport. Dans le cadre de notre PGD, nous avons anticipé l'interdiction, qui s'appliquera dès juillet 2022 pour les tous les cimetières. Grâce aux bénévoles, le cimetière a été nettoyé le 23 octobre. Merci à eux. Dans la mesure du possible, merci à vous, usagers, d'emporter vos fleurs fanées et pots chez vous, le bac prévu à cet effet étant vite plein.

RAPPEL : Pour les demandes de concessions seule la mairie est compétente et en cas de décès, l'autorisation d'inhumation est à demander au maire.





L'OPERATION ECOPATURAGE A SAINT BRIEUC DE MAURON

L'expérience d'éco pâturage a été réalisée avec 3 objectifs :

- Objectif écologique : préservation de la faune et de la flore (le pâturage protégeant plus que la tondeuse et étant moins destructeur), moindre rejet de CO2 et donc respect de la planète à notre échelle, point très important en ce moment.
- Objectif "social" : intérêt ludique pour d'une part les enfants de l'école qui ont été très contents de venir voir les poneys, les caresser,... et d'autre part des adultes pour qui rendre visite aux poneys étaient un motif de promenade. De même certaines personnes de passage ont apprécié la présence des poneys dans l'environnement.
- Objectif économique : Le coût de la location des poneys a été de 2 000 € pour la saison. Le coût des services techniques de Mauron était de 3 500 € d'où une économie

de 1 500 € en faveur de la commune. L'éco pâturage, ajouté à quelques autres économies, a permis de faire baisser de 27 000 € à 22 000 € la facture annuelle des services techniques de Mauron pour les différents travaux réalisés sur la commune (la majeure partie concerne l'entretien des espaces verts)

Pour certains l'aspect des espaces en éco pâturage a pu choquer. Cette évolution est irréversible dans toutes les communes : les espaces verts ne seront plus tous entretenus selon le code 1 (aspect impeccable). Comme vous pouvez le voir dans l'article sur la gestion différenciée des espaces verts, différents entretiens sont possibles. (n'hésitez pas à venir consulter le plan à votre disposition en mairie) La reconduction de l'éco pâturage pour la saison prochaine sera discutée en conseil municipal.



ZOOM SUR LE SPANC : UN DROLE DE NOM POUR UN SUJET SERIEUX

Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... Ce sont les eaux usées domestiques. Après usage, ces eaux sont polluées et doivent être épurées

avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'assainissement non collectif, également appelé assainissement individuel ou assainissement autonome, consiste à traiter les eaux usées de votre habitation sur votre terrain. Si votre habitation est située en dehors du bourg de St Brieuc de Mauron, vous devez disposer d'une installation d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement.

Le SPANC de Ploërmel Communauté est le Service Public d'Assainissement Non Collectif pour les administrés de Saint Brieuc de Mauron qui ne sont pas raccordés au tout à l'égout.

Le SPANC assure les missions de contrôles obligatoires, de conseils aux usagers et d'animation d'un programme de réhabilitation en lien avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Comme pour l'assainissement collectif qui dessert le bourg, ce service fait l'objet d'une redevance qui en assure l'équilibre financier. Elle est comprise dans le coût de contrôle de conception et des contrôles d'installation, et constitue la contrepartie du service rendu.

Comment faire si vous n'avez pas encore une installation conforme ?

Une installation d'assainissement non collectif est à réfléchir en fonction votre terrain pour vous garantir un confort iden-

tique à celui de l'assainissement collectif. Elle doit être bien conçue et correctement réalisée pour un traitement efficace et sans problème.

Les contraintes du terrain sont liées aux caractéristiques de votre parcelle et en particulier :

- au sol : perméabilité, épaisseur, possibilité de rejet de l'eau traitée...
- à la présence d'eau : niveau de la nappe d'eau souterraine (nappe phréatique)
- à la pente du terrain
- à la surface disponible et à l'encombrement de la parcelle (limite de propriété, présence d'un potager, d'un accès à un garage...)
- à l'existence d'un puits à proximité

Pour cela, le propriétaire doit faire réaliser une étude de sol et de définition de filière, justifiant du choix de l'installation d'assainissement retenue, de l'implantation des dispositifs et de leur dimension.

Le projet d'assainissement non collectif doit être conforme à la réglementation en vigueur et adapté aux différentes caractéristiques du terrain. Il doit obtenir un avis favorable délivré par le SPANC avant le démarrage des travaux (contrôle du projet de conception et d'implantation de l'installation).

Un formulaire de demande de contrôle de conception est à demander au SPANC

Une fois le projet validé par le SPANC, les ouvrages doivent être réalisés conformément au projet et à la réglementation. Avant la fin des travaux, le propriétaire doit contacter le SPANC pour la réalisation du contrôle de bonne exécution des travaux. Attention, le contrôle de bonne exécution s'effectue OBLIGATOIREMENT tranchées ouvertes.



commune de St Brieuc de Mauron, ont été votés en Conseil Communautaire le 18 Janvier 2021. Ils seront réactualisés en 2022.

Attention, le programme de réhabilitation subventionné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne mis en oeuvre par Ploërmel Communauté depuis 2019 est clos au 31 décembre 2021. A compter du 1er Janvier 2022, seul le prêt à taux zéro pour la réhabilitation des ANC des résidences principales pourra aider à la réalisation des travaux.

Si vous souhaitez vendre votre maison :

Depuis le 1er janvier 2011, les personnes qui mettent en vente leur bien doivent annexer un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation, réalisé par Ploërmel Communauté. Ce document doit dater de moins de 3 ans à la date de signature de l'acte de vente.

RAPPEL : Les opérations d'entretien régulières des ouvrages selon leur configuration :

- Le bac à graisse : tous les 6 mois, enlever la couche de graisse flottante dans le bac dégraisseur. Le faire vidanger en même temps que la fosse.
- La fosse toutes eaux (ou fosse septique) : réaliser la vidange de la fosse par une entreprise agréée (liste des entreprises agréées à demander au SPANC) lorsque le niveau des boues atteint 50% du volume utile de l'ouvrage. Remettre la fosse en eau (la remplir au minimum au 2/3) immédiatement après la vidange afin d'éviter toute remontée ou déformation de la fosse. Le justificatif de vidange est à conserver.
- La ventilation de la fosse : vérifier que la conduite n'est pas obstruée et que l'extracteur (si présent) est dégagé de toute végétation.
- Le préfiltre : rincer à l'eau claire, plusieurs fois par an à l'extérieur de l'ouvrage les matériaux filtrants (pouzzolane...). Les remplacer si nécessaire.
- Le poste de relevage : vérifier son fonctionnement tous les 2 mois et nettoyer si nécessaire. Le faire vidanger en même temps que la fosse.
- Le regard de répartition : vérifier la bonne répartition des eaux vers les tuyaux d'épandage tous les 6 mois. Nettoyer si nécessaire (enlèvement des dépôts).
- Le regard de bouclage : vérifier l'absence d'eau tous les 6 mois.

Pour les installations existantes

Le propriétaire est responsable du maintien en état de fonctionnement des ouvrages, quelques principes simples :

- Réaliser les opérations d'entretien régulières des ouvrages
- Conserver une accessibilité totale des ouvrages
- Ne pas imperméabiliser les surfaces de traitement et ne pas aménager de zones de roulement ou de stationnement sur les ouvrages
- Ne pas rejeter les eaux pluviales, huiles usagées, peintures ou autres liquides corrosifs dans les ouvrages.

Le propriétaire doit assurer, à ses frais, l'entretien et la vidange de son installation par une entreprise agréée par les services de l'Etat. La mission de contrôle est de la compétence de Ploërmel Communauté.

Elle consiste à réaliser un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Des travaux peuvent être prescrits à l'issue des contrôles. Ils doivent être effectués dans les quatre ans. Il peut arriver que des pollutions soient avérées. Dans ce cas, un courrier est adressé au propriétaire et au maire.

Ce dernier peut raccourcir le délai d'obligation des travaux, une contre-visite sera effectuée. La fréquence de contrôle est de 8 ans, réduite à 4 ans en cas d'obligation de travaux à l'issue du précédent contrôle.

Combien ça coûte ?

Le coût d'installation d'un système d'assainissement non collectif est variable en fonction du nombre personnes dans l'habitation et des contraintes techniques pour sa mise en place.

Contrôle neuf	Conception initiale	75,50 €
	Conception supplémentaire	30,00 €
	Exécution initiale	112,00 €
	Exécution supplémentaire	50,00 €
	TOTAL installation neuve	187,50 €
Installation existante	Contrôle périodique	108,00 €
	Contrôle de vente	162,00 €
	Contre-visite	52,00 €
Pénalités financières	Absence ou refus de contrôle selon les modalités du règlement de service	Majoration de 100% du contrôle concerné
	Autres infractions selon les modalités du règlement de service et de la réglementation en vigueur	Majoration de 100% du contrôle concerné

Le coût total moyen constaté varie entre 8 et 12 000 € comprenant l'étude de sol, le terrassement et les différents contrôles dont les tarifs 2021 ci-dessus, qui s'appliquent à la

Service Eau Assainissement Collectif & Non Collectif
Adresse: 2 rue du Grand Dérangement
Bâtiment Kré'Active56
56800, Ploërmel

Lundi, mercredi, vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
/ Fermé au public le mardi matin & le jeudi

Tél. 02 97 22 29 04

Le Repas des Aînés

Saint-Brieuc-de-Mauron. Les aînés se sont retrouvés après un an

Ouest-France Publié le 23/11/2021

Samedi, les aînés de la commune ont été conviés à une rencontre festive. Si certains ont répondu présents, d'autres, plus inquiets par la situation sanitaire, ont choisi de ne pas se joindre à l'assemblée. « Ce n'est pas le grand rassemblement comme avant, toutefois, il faut garder les bonnes habitudes, car cette rencontre reste très importante, a précisé le maire, Charles-Edouard Fichet.

Ce rendez-vous, qui n'a pas pu se tenir l'année passée, a réuni 48 personnes. Les doyens étaient Eugène Meslé, né en 1927, Léonie Dangreau, née en 1931, Hélène Bligant, née en 1932, Robert Charlet, né en 1933 et Thérèse Millier, née en 1934.

Manqué sur la photo, Marie MALECOT, doyenne de la commune.
L'animation était assurée par Michelle et Victor et le repas par le Ch'ti Breizh



Repas des Aînés





Espace autonomie

L'espace autonomie s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et à leur entourage (famille, voisins, amis), ainsi qu'aux professionnels et bénévoles concernés par le vieillissement de la personne.

L'Espace Autonomie est composé d'une équipe sur laquelle les seniors et leurs proches peuvent s'appuyer afin que chaque personne âgée puisse être prise en charge de manière globale, dans le respect de ses différences, de son histoire et de son parcours de vie.

Les professionnels de l'Espace autonomie seniors sont à votre disposition gratuitement pour une écoute personnalisée afin de vous aider à trouver des solutions adaptées à votre situation :

- Le maintien à domicile
- Les structures d'accueil pour personnes âgées
- L'accès aux droits (aides financières, protection sociale...).
- Évaluation des besoins et accompagner la mise en oeuvre de réponses adaptées.
- Organiser un suivi soutenu pour les personnes confrontées à une situation complexe en termes de santé, d'autonomie, de situation sociale...
- Mettre en place des actions d'information et de prévention à destination des seniors, des personnes en situation de handicap, et leurs proches : santé, lutte contre l'isolement...
- Vous souhaitez faire une demande en structure d'héberge-



ment, avoir des informations sur le handicap, la maladie d'Alzheimer ou tout autre sujet concernant le vieillissement, contactez les structures adaptées.

- Si vous rencontrez des difficultés, prenez contact avec l'Espace Autonomie.

Espace Autonomie Est Morbihan - 8-10 rue Jean Noël Gougeon- 56800, Ploërmel

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h- Fermé le mardi matin - Tél. 02 30 06 05 60

Habitat et Urbanisme

L'OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Ploërmel Communauté a mis en oeuvre depuis le 1er septembre 2020 une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire, en partenariat avec l'État, l'Anah pour la période 2020-2025. L'objectif est d'améliorer 580 logements de propriétaires occupants et bailleurs et 20 lots en copropriété en vue de lutter contre la précarité énergétique et/ou de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et de résorber les situations d'indignité dans l'habitat.



Rénovation thermique des logements

Ces aides sont destinées aux propriétaires occupants ainsi qu'aux propriétaires bailleurs.

Le but est d'inciter le maximum de propriétaires de résidences principales à entreprendre tous les travaux d'amélioration nécessaires, pour que les logements qu'ils habitent ou proposent à la location offrent toutes les conditions de confort, de sécurité, d'hygiène et d'économies de charges, dans un souci de développement durable et de confort général du bâti.

L'Espace info Habitat est la porte d'entrée de ce dispositif. Suivant les projets des demandeurs, ces derniers seront orientés vers les aides de l'OPAH et/ou vers d'autres dispositifs complémentaires.

Ensuite, SOLIHA, mandaté par Ploërmel Communauté, prendra la suite pour accompagner le demandeur dans sa démarche (analyse des besoins par un diagnostic à domicile, conseils sur les travaux à entreprendre, constitution du dossier de demande de subventions jusqu'au versement de ces dernières). Cette prestation est prise en charge à 100% par Ploërmel Communauté et l'ANAH.

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Ploërmel Communauté propose aux propriétaires un accompagnement technique gratuit, ainsi que d'aides financières, sous conditions. L'objectif est de faciliter les projets d'amélioration ou d'adaptation des logements privés.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les propriétaires occupants d'un logement de +15 ans sous conditions de ressources
- Les propriétaires bailleurs sous conditions

QUELS TRAVAUX ?

- Travaux économies d'énergie**
Isolation, changement système de chauffage...
- Travaux lourds**
Réhabilitation de logements très dégradés
- Maintien à domicile**
Adaptation des logements au vieillissement et handicap

COMMENT FAIRE VOS DÉMARCHES ?

- Contactez Espace Info Habitat**
Un conseiller vous accompagnera dans toutes vos démarches
- Visite à domicile du technicien**
Il vous conseillera sur les travaux les mieux adaptés et réalisera un diagnostic adapté
- Constituer et déposer votre dossier de demande de subvention**
Rassembler les pièces nécessaires et les devis avec l'aide du technicien
- Réalisation des travaux**
Attention ! Ne commencez pas vos travaux avant d'avoir reçu l'accord des financeurs

ESPACE INFO HABITAT - 38 place de la mairie - 56800 Ploërmel
Tél. 02 97 22 34 54 - habitat@ploermelcommunaute.bzh

PERMANENCES OPAH | SOLIHA

MAURON / MSAP 4 ^e jeudi du mois / 10h-12h	PLOËRMEL / ESPACE INFO HABITAT 1 ^{er} vendredi du mois / 9h-12h
LA TRINITÉ-PORHOËT / MSAP 4 ^e jeudi du mois / 14h-16h	JOSSELIN / MSAP 3 ^e mardi du mois / 10h-12h

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Permanences

Pour la mise en place de l'OPAH, permanence à la Maison des services publics de Mauron de 10 h à midi tous les 4ème jeudis du mois.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Service Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Le service instructeur de Ploërmel Communauté s'étend sur les 56 communes du Pays de Ploërmel et instruit les dossiers pour le compte des communes.

Si vous avez un projet de construction ou d'aménagement de votre bâtiment ou de votre terrain, vous devez contacter la mairie de Saint Briec de Mauron pour connaître la réglementation qui s'applique à votre parcelle et contacter ensuite le service ADS

Horaires du service

Pour toute question relative aux demandes d'autorisations en cas de travaux.

Service Autorisation du Droit des Sols (ADS) - 38 Place de la Mairie - 56800, Ploërmel
Tél.: 02 97 73 20 97

Permanences sur rendez-vous uniquement.

Lundi	9h - 12h 13h30 - 17h30
Mardi	13h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h 13h30 - 17h30
Vendredi	9h - 12h 13h30 - 17h30

Solidarité

Coup de pouce micro crédit personnel

Qu'est-ce que le micro-crédit personnel ?

Le microcrédit personnel est un dispositif destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Il s'adresse à toute personne ou famille vivant en Pays de Ploërmel – Coeur de Bretagne.

Qui peut en bénéficier ?

Le micro-crédit est réservé aux personnes aux revenus modestes mais suffisants pour assumer un remboursement mensuel. Ces personnes peuvent être demandeurs d'emploi indemnisés, allocataires des minima sociaux, salariés en CDD ou en intérim, aux revenus irréguliers, retraités, étudiants, apprentis, ou plus largement, en difficulté d'accès au crédit.

Les personnes fichées pour défaut de paiement de crédit (FICP) peuvent présenter une demande de microcrédit

Pour quels projets ?

Le micro-crédit vise à accompagner un parcours d'insertion sociale ou professionnelle dont les dépenses seront liées :

- Emploi/mobilité : financer un permis de conduire, acheter ou réparer un véhicule, du matériel informatique nécessaire à une activité, financer une formation, un bilan de compétences...
- Logement : déménagement, petits travaux, équipement ménager, caution, impayé de loyers, frais d'agence...
- Santé : dépenses non couvertes par la mutuelle (lunettes, frais dentaires)
- Divers : accident corporel, dégât matériel, obsèques, séparation...

Les modalités du micro-crédit

Le montant pouvant être accordé est compris entre 300 € et 3000 € en fonction du projet et de la capacité de remboursement. La durée de remboursement s'étale entre 6 et 36 mois, avec un taux d'intérêt entre 1 et 2. Aucun frais de dossier ni caution ne sont demandés.

Pour savoir si vous pouvez être éligible au micro-crédit, rapprochez vous du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Ploërmel Communauté 26 rue du Général Leclerc – Ploërmel Tél. 02 97 73 20 75

Le CIAS étudie les demandes et travaille en relation avec d'autres acteurs sociaux soutenant ce dispositif



Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



Solenne DALLÉ vous accueille sur rendez-vous à Saint Briec de Mauron sur le parking de la mairie le mardi des semaines paires de 15 h 30 à 16 h 45.
Prendre rendez-vous au 06 31 24 37 89
ou par mail : s.dalle@ploermelcommunaute.bzh



Des agents formés vous accueillent et vous proposent un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

- Emploi** | Utilisation du site pole-emploi.fr (Inscription, actualisation manuelle, impression attestation), etc ...
- Retraite** | Information retraite CARSAT MSA et autres caisses, création de compte assurance retraite, demande de retraite, etc ...
- Famille** | Demande de prestations (RSA, prime d'activité...) impression attestations sur les sites
- Santé** | Création de compte ameli.fr à la CPAM ou de compte MSA, demande de carte vitale, demande de complémentaire santé solidaire (CS), impressions attestations, etc...
- Justice** | Mise en relation avec les juristes de l'accès au droit effectuant des permanences sur nos sites (information juridique dans tous les domaines de la vie quotidienne, litige, conflit), etc ...
- Finances** | Création de compte impot.gouv.fr, aide à la déclaration de revenus, mise en relation avec le point conseil budget effectuant des permanences sur nos sites (aide aux difficultés budgétaires, surendettement) etc ...
- Véhicules** | Utilisation du site ants.fr, demande de carte grise, demande de permis de conduire, changement d'adresse, vente de véhicule, etc...
- Etat civil** | Pré-demande de carte d'identité et de passeport sur le site ants.fr, demande d'acte d'état civil en ligne
- Logement** | Demande d'aide au logement, demande de logement social, demande d'aide en ligne pour la rénovation de l'habitat



À votre disposition sur place en accès libre : un espace documentaire et un espace informatique "Le Kiosque" qui est équipé d'un scanner et d'une imprimante pour effectuer vos démarches de manière autonome.

Mobilité

A propos du RIV et de la mobilité



Depuis maintenant quelques années nous avons la chance à St Briec de Mauron d'avoir un arrêt de bus RIV sur notre commune. La communauté de communes de Ploërmel a mis en place ce service à titre expérimental. L'expérience est en ce moment analysée pour l'aménager au mieux des besoins et des moyens disponibles.

Le RIV est insuffisamment utilisé par les usagers pour être maintenu en l'état. Aussi on s'oriente vers une solution avec moins de passages : 4 passages dans un sens et 4 passages dans l'autre sens au lieu de 7 actuellement.

Par ailleurs, un dispositif de rapprochement à la demande va être mis en place pour les personnes éloignées de l'arrêt de bus et qui souhaitent bénéficier d'un transport public.

Nous n'entrerons pas tout de suite dans les détails car les modifications envisagées ne seront effectives qu'à partir de septembre 2022. Mais déjà nous savons que le RIV continuera de passer à St Briec de Mauron et déjà nous vous encourageons à utiliser le plus possible ce moyen de transport qui a l'avantage d'être un service continu et qui, à l'heure de l'augmentation du coût du carburant, est un moyen économique.

La communauté de communes a placé la mobilité sur le territoire parmi ses priorités et c'est une bonne chose. En complément du RIV il y a le covoiturage, les locations de vélos, le rapprochement à la demande. Le but est de faire profiter tout le monde d'un moyen de se déplacer sur le territoire. Info à suivre sur le site de Ploërmel Communauté : <https://www.ploermelcommunaute.bzh/au-quotidien/mobilite/riv-394.html>

Les bornes de recharge pour les véhicules électriques

Pour répondre aux nouveaux moyens de locomotion électriques utilisant un système de batterie et permettre leur développement, des bornes sont installées sur le territoire. Disponibles sur les lieux de passage et d'activités, elles permettent de recharger simultanément deux véhicules de type voiture, scooter ou encore vélo. Suivant les endroits les bornes peuvent disposer d'options ou de modes de recharge différents.



A Ploërmel, Mauron ou Josselin la puissance de 18 KW offre une charge accélérée permettant d'obtenir 80% de charge en près de 45 minutes. Le paiement par carte est également accepté.

Les communes disposant de bornes de recharges

Guégon, Guilliers, Mauron, Ménéac, Ploërmel, Josselin, La Trinité-Porhoët, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Compte-rendus succincts des Conseils Municipaux de 2021

L'INTEGRALITE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL EST CONSULTABLE EN MAIRIE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

- Sécurité RD 303/RD 2
Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions pour mise en sécurité de la route
- Sécurité RD 303/RD 2
Autorisation donnée au Maire pour missionner le cabinet ATEC Pacé pour relevé topographique et étude du projet

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

•Vote du compte administratif 2020

Le résultat de clôture cumulé pour 2020 est de :

Section de fonctionnement : 480 227.30 €

Section d'investissement : 38 951.75 €

Approuvé à l'unanimité

•Vote du compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier

Approuvé à l'unanimité

• Affectation du résultat

Approuvé à l'unanimité

Résultat d'investissement reporté au BP 2021	38 951,66 €
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2021	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	794 631,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Recette au compte 1068 réserves	480 227,33 €

• Gestion différenciée des Espaces Verts – Adoption charte zéro phytos

Le Conseil municipal a adopté le niveau 5 de la charte zéro phytos qui consiste à n'utiliser aucun produit pharmaceutique, ni aucun produit biocide anti-mousse sur l'intégralité du territoire de la commune.

• Cantine scolaire – plan de maîtrise sanitaire

Approbation pour la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire pour répondre à l'obligation légale. Coût 485 € HT.

• Loyer commerce et logement à l'étage du commerce

Approbation pour porter le loyer de l'ensemble commerce et logement à 500 €/mois révisable chaque année selon l'indice Insee.

- Bail commerce
Approbation pour établir un bail dérogatoire de 23 mois.
- Convention avec la Fondation du Patrimoine
Approbation pour engager la procédure avec la Fondation du Patrimoine en vue de conclure une convention de partenariat
- Subventions aux associations
Associations communales :
 - Amicale Laïque école de la Ville aux Oies 160 €
 - Comité d'Animation 160 €
 - ACCA 400 € (160 € + 240 € pour les piègeurs de ragon-dins)
 - Café Vagabond 160 €
- Autres associations :
 - Banque Alimentaire 80 €
 - Cadets de Mauron 80 €
 - Restos du Coeur du Morbihan 80 €
 - ADMR de Mauron 80 €
 - Anciens combattants de Mauron 20 €
- Site internet
Approbation pour missionner la société Bcld.net pour créer et héberger le site internet de la commune
 - mise à disposition d'un site web utilisant le nom de domaine sbdm.fr 265 €
 - nom de domaine supplémentaire : saint-brieuc-de-mauron.fr 30 €
 - création du site 140 €
 pour un coût total de 435 € selon le devis présenté. Ensuite, le coût sera de 265 € + 30 € par an.
- Fonds départemental de solidarité pour le logement
Accord du Conseil Municipal pour une participation pour l'année 2021 de 34.90 €

- Médecine du travail
Accord du Conseil Municipal pour une convention de 3 ans avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relative à la médecine professionnelle et préventive pour les agents en poste : 72 € par an et par agent.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

- Vote des taux d'imposition
Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour v.
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires :
taux figé : 14.46 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37,07 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32,60 %
- Vote du budget primitif
Le budget primitif 2021 est au présenté au conseil par chapitres en matière de fonctionnement et par opération en matière d'investissement
Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de budget comme suit

En fonctionnement : 517 333 €

En investissement : 1 187 180,60 €

Soit au total, section de fonctionnement plus section d'investissement : 1 704 513.60 €

- Restauration du campanaire
Suite à l'audit réalisé par la société Bodet Campanaire, le devis de 40 160.82 € TTC est approuvé par le Conseil Municipal pour la restauration du campanaire, des cloches et des moteurs de volée et de tintement.

- Bail commerce
Un bail provisoire jusqu'au 31 Mai 2021 a été signé entre la commune et Mmes BOULARD pour l'ensemble commerce et logement 1 rue de la Ville aux Oies pour un loyer mensuel de 500 €. A l'issue de cette période, un bail dérogatoire de deux ans sera signé du 1er juin 2021 au 31 Mai 2023 pour le même loyer révisable selon l'indice Insee.

- Eco Pâturage
Le devis présenté par la Société Crin d'Herbe est de 1 224 € TTC pour une période de 8 semaines.

- Subvention Association Sauvegarde du Patrimoine
Accord du Conseil Municipal pour attribuer une subvention de 760 € à l'Association

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

- Prise de compétence mobilité par Ploërmel Communauté
Accord du Conseil Municipal pour la prise de compétence mobilité par Ploërmel Communauté.

- Suppression de la régie transports scolaires
Accord du Conseil Municipal pour la suppression de la régie des transports scolaires désormais gérés par la Région Bretagne.

- Restauration des vitraux de l'église
Accord du Conseil Municipal pour accepter le devis de l'atelier Helmbold pour un montant de 61 200 € TTC

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

- Tarifs cantine scolaire – année 2021/2022
Accord du Conseil Municipal pour reconduire les tarifs de la cantine scolaire à l'identique, à savoir 3.30 € par repas. Si la situation se présente le prix du repas suivant un régime particulier est fixé à 6.10 €.

- Tarifs garderie périscolaire – année 2021/2022
Rappel des horaires de la garderie : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. Ces horaires semblent convenir aux utilisateurs.
Accord du Conseil Municipal pour reconduire le tarif qui est de 0.80 € la 1/2 heure.

- Caution location salle socio-culturelle
Le Conseil Municipal décide de porter la caution de 250 à 300 €.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties
Le Conseil décide de limiter l'exonération automatique à 100 % du foncier bâti sur les constructions nouvelles constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation nouvelles, reconstructions et addition de constructions à usage d'habitation à 40 % de la base imposable durant les 2 années qui suivent celle de leur achèvement. Ce dispositif s'appliquera aux logements achevés pendant les années 2022 et 2023.

- Résidence du Verger – prix du m2

Le conseil municipal du 10 mars 2015 a constaté que deux terrains restaient disponibles pour la vente dans la Résidence du Verger. Ceux-ci sont cadastrés section C n° 2072 pour une surface de 213 m2 et section C n° 2039 pour une surface de 636 m2. Accord du Conseil Municipal pour réactualiser le prix et le fixer à 10 € le m2

- Résidence du Verger – vente de terrains

Après délibération, le conseil municipal décide de céder les terrains sont cadastrés section C n° 2072 pour une surface de 213 m2 et section C n° 2039 pour une surface de 636 m2 à Mme Hélène GOUEZ au prix de 10 € le m2.

- Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 20 novembre 2021 à 12 heures à la salle socio-culturelle. Il est proposé aux brioichins de 65 ans et plus au prix de 6 €. Pour les accompagnants, il est fixé au prix de 27 €.

- Colis des aînés

Le Conseil Municipal décide que les brioichins concernés qui se trouveront dans l'incapacité physique de se déplacer pour participer au repas des aînés recevront un colis.

- Voirie

Compte-tenu des offres reçues s'agissant du programme 2021 de réfection de la voirie communale, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, agence de Ploërmel, pour un montant total de 20 832.50 €HT soit 24 999 € TTC.

Ces travaux concernent

- une portion de route du RD303 à La Couchais pour HT 10 895.50 €
- la voie en face de la chapelle à la Ville Tual pour HT 7 557 € 37
- le dérasement des accotements et curages des fossés au Tremblay pour HT 2 380 €

- Questions Diverses – Eco pâturage

Accord du Conseil Municipal pour prolonger la présence des poney jusqu'à fin octobre pour un montant supplémentaire de 600 €

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

- Motion sur le devenir de l'hôpital de Ploërmel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE DE SOUTENIR FERMEMENT la demande d'investissement et d'appui des pouvoirs publics régionaux (agence régionale de santé) et nationaux (CNIS) pour la mise en oeuvre de ce projet de transformation de l'offre de soins du territoire de santé n°4 en Morbihan.
- DEMANDE un retour à des effectifs et à des dotations financières suffisants pour assurer un fonctionnement optimal des équipes soignantes avec de bonnes conditions de travail.
- RESTE VIGILANT au respect des dates d'exécution des décisions et des délais de réalisation du projet.
- ALERTE sur la nécessité d'une préservation foncière pour garantir des possibilités d'évolutions de l'hôpital.

- Décision modificative n°1

Le Maire indique qu'une décision modificative est à prendre avant la fin de l'année afin d'ajuster le budget primitif 2021. Il souligne que ce budget ne prévoyait pas l'arrêt maladie de

Mme Hervé et en conséquence il faut notamment réabonder le chapitre des charges de personnel afin d'assurer le règlement des salaires jusqu'à la fin de l'année 2021.

- Aide exceptionnelles du conseil départemental du Morbihan

Au regard du courrier daté du 13 septembre 2021 reçu du Président du Conseil départemental du Morbihan, le Maire indique que les communes de moins de 10 000 habitants peuvent obtenir en 2021 une aide d'un montant forfaitaire de 50 000 € dans la limite du plafond légal de 80 % d'aide publique pour des investissements en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain. M. le Maire propose de profiter de cette aide exceptionnelle pour financer 2 à 3 projets, à savoir :

1- le projet de travaux urgents au virage du Tremblay sur la route communale pour un montant estimé de 11 176.32 € TTC (9 313.60 € HT) selon le devis quantitatif estimatif de l'entreprise Colas - Ploërmel

2- le projet de construction d'une halle couverte sur le parking de la salle socio-culturelle en réemploi de la charpente métallique de l'église pour un montant estimatif réalisé par le cabinet Bléher de 115 260 € TTC, soit 96 050 € HT comprenant : gros oeuvre – charpente/couverture – sablage/métallisation – peinture – études diverses hors mission d'ingénierie des structures.

3- le projet d'enduits extérieurs de l'église paroissiale pour un montant de 70 000 €

Après vote à main levée, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces et à prendre toutes dispositions pour déposer trois dossiers de demandes de subventions auprès du conseil départemental avant le 1er novembre, délai de rigueur pour pouvoir bénéficier de ces aides exceptionnelles. En outre, le conseil municipal autorise M. Le Maire à déposer toutes autres demandes de subventions complémentaires qui seront à faire pour financer ces projets.

- Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Maire rappelle que nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine pour la rénovation des vitraux de l'église paroissiale et du campanaire. Il propose que la commune adhère à cette Fondation, ce qui permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune de Saint Briec de Mauron à la Fondation du Patrimoine.

- Reconduction du contrat de prêt à usage d'un local à l'association Elfe

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de prêt à usage consenti à l'association Elfe (Caravrac) soit renouvelé pour une année, sous réserve de la fourniture d'une attestation d'assurance.

- Départ en retraite de Mme Hervé

Mme Hervé a fait parvenir un courrier à M. Le Maire indiquant qu'elle souhaitait faire valoir ses droits à la retraite. Sa mission s'achèvera le 30 avril 2022.

L'alphabet Pele-mele

C comme CARTES D'IDENTITE / PASSEPORT

La carte nationale d'identité (CNI) et le passeport sont des documents d'identité et de voyage. Il est obligatoire, même pour un mineur, de détenir un titre d'identité pour voyager. C'est à la mairie de Mauron qu'il faut vous adresser pour obtenir ces documents.

Vous pouvez remplir une pré-demande en ligne et vous acquitter du timbre fiscal selon votre cas sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés <https://ants.gouv.fr/>. À Mauron, le rendez-vous est obligatoire pour déposer sa demande. De nouveaux rendez-vous sont ouverts régulièrement. Si vous obtenez un rendez-vous éloigné, n'hésitez pas à revenir régulièrement sur le site de prise de rendez-vous ou à changer de lieu de recueil.

Pour prendre rendez-vous par internet :

<https://www.rdv360.com/mairie-de-mauron>

Vous pouvez également annuler votre rendez-vous en cas d'indisponibilité de votre part.



C comme CARTES GRISES

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Vous devez faire la démarche sur le site de l'ANTS en vous identifiant via FranceConnect :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Mobileconnectetmoi.fr, MSA ou Alicem.

Un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette avec fonction photo) est nécessaire. Le format des documents numérisés à transmettre peut être un des suivants : JPG, PNG, BMP, TIFF, PDF.

Si vous avez des difficultés à effectuer ces démarches, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Solenne Dallé – Ici Plo.Com – 06 31 24 37 89. Elle pourra vous aider



I comme INSCRIPTION sur les listes électorales

(en 2022 : 10 et 24 avril : Présidentielles / 12 et 19 juin : Législatives pour élire les Députés à l'Assemblée Nationale)

Vous pouvez vous inscrire directement en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou en allant au secrétariat de la mairie de St Brieuc de Mauron

Pour Voter, je m'inscris !



A comme demandes d'ACTES D'ETAT CIVIL

Si vous avez besoin d'un acte de naissance, 3 documents différents peuvent vous être délivrés : une copie intégrale (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de votre acte de naissance), un extrait avec filiation : lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère ou un extrait sans filiation. A faire à la mairie de votre lieu de naissance

Un acte de mariage peut donner lieu à la délivrance de 3 documents différents : la copie intégrale, l'extrait avec filiation et l'ex-

trait sans filiation. Les conditions de délivrance dépendent de la nature du document que vous demandez. A faire à la mairie de votre lieu de mariage.

Vous pouvez demander une copie intégrale d'acte de décès (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble d'un acte de décès) à tout moment, sans justificatifs. Les démarches pour l'obtenir dépendent du lieu du décès.

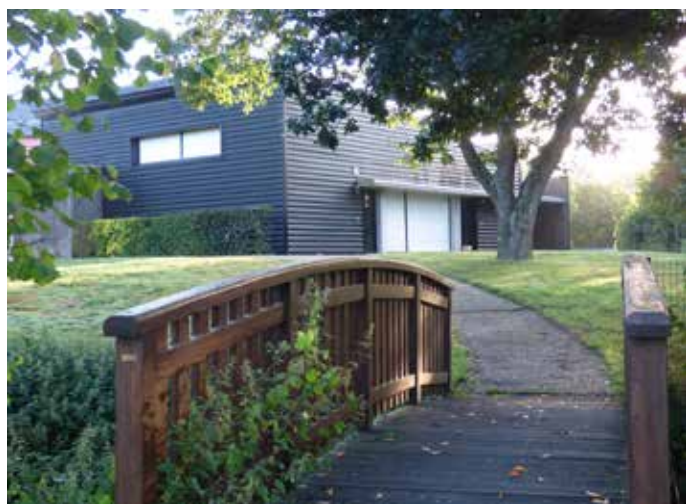


Consultez le site internet de la commune.

L comme LOCATION salle socio-culturelle, étang, gîte.

Petit rappel : pour la location de la salle socio-culturelle ou de l'étang, adressez-vous à la mairie pour connaître les tarifs, les disponibilités et établir un contrat. Les tarifs sont consultables sur le site internet de la commune.

Pour la réservation du gîte de la Ville aux Oies, adressez-vous à Stéphanie BOULARD, au Café Ch'ti Breizh.



C comme CONCILIATION DE JUSTICE

La conciliation de justice est un mode amiable de règlement des différends de la vie quotidienne. **Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou lorsque la nature du litige l'impose** (bornage, distance des plantations, servitudes...).

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée par un juge à un conciliateur de justice.

C'est une procédure **simple, rapide et entièrement gratuite**. Elle concerne uniquement les litiges en matière civile : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problème de copropriété, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, litiges et troubles du voisinage, litiges relevant du droit rural et en matière prudhomale.

Le Ministère de la Justice est partenaire de droit avec les espaces France Services.

Dans ce cadre, des permanences de conciliateur de justice bénévole se déroulent, **uniquement sur rendez-vous**, au

sein de la Maison France Services Mauron : 3ème vendredi du mois de 9h15 à 12h

Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès d'un conciliateur en complétant le formulaire de demande de saisine à demander à France Services.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

France Services Mauron - Tél. 02 97 22 91 62 ou MSAP



itinérante ICI PLO.Com - Tél. 06 31 24 37 89



G comme Permanences de la GENDARMERIE de Mauron

Les locaux de la Gendarmerie de Mauron étant fermés pour cause de vétusté et de prob-

lèmes organisationnels liés à la pandémie, un pôle gendarmerie a été installé dans une des salles du centre social de Mauron. Permanence les vendredis de 9 h à 12 h.

A Comme ARTHMAEL saison culturelle

Nous vous proposons les spectacles qui se joueront à Mauron à la salle Moronoë et à St Brieuc de Mauron à la salle socio-culturelle en 2022. Billetterie : voir sur le site de Ploërmel Communauté/se divertir/culture

A Mauron

Janvier : Le 22 à 20h30 – Elodie POUX « Le syndrome du papillon » (humour) Tarif 20 €

Février : Le 4 à 20h30 - UNISSON – Musique Militaire de Rennes. Tarif plein 10 €/réduit 5 €

Le 19 à 20h30 – ALTER- Compagnie DYNAMINA – Danse. Tarif plein 10 €/réduit 5 €

Mars : Le 12 à 20h30 – LA VIE ANIMEE DE NINA W – Théâtre image/Marionnettes. Tarif plein 10 €/réduit 5 €

Mai : Le 4 à 15 h00 – NOUVEAUX VOISINS- Docu-concert – Tarif plein 10 €/réduit 5 €



A St Brieuc de Mauron

Mai : Le 22 à 15 h et le 25 à 10h – GOUTTES DE SONS – Compagnie Sing Song – Tarif plein 10 €/réduit 5 €. Autour du spectacle : Atelier parent/enfant gratuit.

D comme DECHETTERIES



DÉCHÈTERIE DE GUILLIERS

Les Tertres
56490 Guilliers

Tel : 02.97.22.85.80

Horaires d'Ouverture :

Lundi : 8h30-12h00 13h30-18h00

Jeudi : 8h30-12h00 13h30-18h00

Samedi : 8h30-12h30 13h30-17h30

Fermée : Mardi, mercredi, vendredi et dimanche

DÉCHÈTERIE DE GAËL

Point Clos
35290 Gaël

Tel : 02.99.07.71.47

Horaires d'Ouverture :

Lundi : 8h30-12h00 13h30-18h00

Mercredi : 8h30-12h00 13h30-18h00

Samedi : 8h30-12h30 13h30-17h30

Fermée : Mardi, jeudi, vendredi et dimanche

N'oubliez pas, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !



Un nouveau logo pour le Smictom

Le Smictom Centre Ouest est la collectivité publique qui a en charge la collecte des ordures ménagères, les déchèteries, la collecte sélective et le tri du bac jaune, la collecte du verre... mais aussi le traitement de plus de 50 000 tonnes de déchets produits annuellement.

Pour inciter à mieux trier et moins produire de déchets, le Smictom se dote à partir du 1^{er} janvier 2022 d'un nouveau logo et d'une nouvelle communication, plus colorée, plus vivante et complètement élaborée en interne.

Servanne LUCAS, chargée de prévention des déchets au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères – SMICTOM est intervenue auprès des briochins samedi 23 octobre dernier pour démontrer l'intérêt de réduire et valoriser ses déchets organiques. Vous pouvez consulter le site internet de la commune à ce sujet

<https://saint-brieuc-de-mauron.fr/Environnement-Comment-reduire-et-valoriser-nos-dechets-organiques>

Bon à savoir le Smictom vend des composteurs en plastique de 400 litres

- Modèle à monter
- Poids : 15 kg
- Volume : 400 litres
- Dimensions 80 cm x 80 cm x hauteur 94,5 cm
- Coût : 48,50 € T.T.C

Pour contacter le Smictom : 02 99 09 57 26.



Mon calendrier de collecte

2022

personnalisé selon la commune
et l'adresse saisies

Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées vers l'avant et **couvercles fermés**



OM (bac vert)
Ordures ménagères :
le **lundi**
dans un
sac fermé



JA (bac jaune)
Déchets recyclables :
tous les 15 jours
le **vendredi**
en *vac*

Janvier						
1	Sa					
2	Di					
3	Lu					1
4	Ma					
5	Me					
6	Je					
7	Ve					
8	Sa					
9	Di					
10	Lu					2
11	Ma					
12	Me					
13	Je					
14	Ve					
15	Sa					
16	Di					
17	Lu					3
18	Ma					
19	Me					
20	Je					
21	Ve					
22	Sa					
23	Di					
24	Lu					4
25	Ma					
26	Me					
27	Je					
28	Ve					
29	Sa					
30	Di					
31	Lu					5

Février						
1	Ma					
2	Me					
3	Je					
4	Ve					
5	Sa					
6	Di					
7	Lu					6
8	Ma					
9	Me					
10	Je					
11	Ve					
12	Sa					
13	Di					
14	Lu					7
15	Ma					
16	Me					
17	Je					
18	Ve					
19	Sa					
20	Di					
21	Lu					8
22	Ma					
23	Me					
24	Je					
25	Ve					
26	Sa					
27	Di					
28	Lu					9

Mars						
1	Ma					
2	Me					
3	Je					
4	Ve					
5	Sa					
6	Di					
7	Lu					10
8	Ma					
9	Me					
10	Je					
11	Ve					
12	Sa					
13	Di					
14	Lu					11
15	Ma					
16	Me					
17	Je					
18	Ve					
19	Sa					
20	Di					
21	Lu					12
22	Ma					
23	Me					
24	Je					
25	Ve					
26	Sa					
27	Di					
28	Lu					13
29	Ma					
30	Me					
31	Je					

Avril						
1	Ve					
2	Sa					
3	Di					
4	Lu					14
5	Ma					
6	Me					
7	Je					
8	Ve					
9	Sa					
10	Di					
11	Lu					15
12	Ma					
13	Me					
14	Je					
15	Ve					
16	Sa					
17	Di					
18	Lu					16
19	Ma					
20	Me					
21	Je					
22	Ve					
23	Sa					21
24	Di					
25	Lu					17
26	Ma					
27	Me					
28	Je					
29	Ve					
30	Sa					

Mai						
1	Di					
2	Lu					18
3	Ma					
4	Me					
5	Je					
6	Ve					
7	Sa					
8	Di					
9	Lu					19
10	Ma					
11	Me					
12	Je					
13	Ve					
14	Sa					
15	Di					
16	Lu					20
17	Ma					
18	Me					
19	Je					
20	Ve					
21	Sa					
22	Di					
23	Lu					21
24	Ma					
25	Me					
26	Je					
27	Ve					
28	Sa					
29	Di					
30	Lu					22
31	Ma					

Juin						
1	Me					
2	Je					
3	Ve					
4	Sa					
5	Di					
6	Lu					23
7	Ma					
8	Me					
9	Je					
10	Ve					
11	Sa					
12	Di					
13	Lu					24
14	Ma					
15	Me					
16	Je					
17	Ve					
18	Sa					
19	Di					
20	Lu					25
21	Ma					
22	Me					
23	Je					
24	Ve					
25	Sa					
26	Di					
27	Lu					26
28	Ma					
29	Me					
30	Je					

Vacances scolaires - ZONE B

Mon calendrier de collecte

2022

personnalisé selon la commune
et l'adresse saisies

Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées vers l'avant et **couvercles fermés**



OM (bac vert)
Ordures ménagères :
le **lundi**
dans un
sac fermé



JA (bac jaune)
Déchets recyclables :
tous les 15 jours
le **vendredi**
en *vac*

Juillet

1	Ve	
2	Sa	
3	Di	
4	Lu	27
5	Ma	
6	Me	
7	Je	
8	Ve	JA
9	Sa	
10	Di	
11	Lu	28
12	Ma	
13	Me	
14	Je	
15	Ve	
16	Sa	
17	Di	
18	Lu	29
19	Ma	
20	Me	
21	Je	
22	Ve	JA
23	Sa	
24	Di	
25	Lu	30
26	Ma	
27	Me	
28	Je	
29	Ve	
30	Sa	35
31	Di	

Août

1	Lu	31
2	Ma	
3	Me	JA
4	Je	
5	Ve	JA
6	Sa	
7	Di	
8	Lu	32
9	Ma	
10	Me	
11	Je	
12	Ve	
13	Sa	
14	Di	
15	Lu	33
16	Ma	OM report
17	Me	
18	Je	
19	Ve	JA
20	Sa	JA report
21	Di	
22	Lu	34
23	Ma	
24	Me	
25	Je	
26	Ve	
27	Sa	
28	Di	
29	Lu	35
30	Ma	
31	Me	

Septembre

1	Je	
2	Ve	JA
3	Sa	
4	Di	
5	Lu	36
6	Ma	OM
7	Me	
8	Je	
9	Ve	
10	Sa	
11	Di	
12	Lu	37
13	Ma	OM
14	Me	
15	Je	
16	Ve	JA
17	Sa	
18	Di	
19	Lu	38
20	Ma	OM
21	Me	
22	Je	
23	Ve	
24	Sa	
25	Di	
26	Lu	39
27	Ma	OM
28	Me	
29	Je	
30	Ve	JA

Octobre

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	40
4	Ma	OM
5	Me	
6	Je	
7	Ve	
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	41
11	Ma	OM
12	Me	
13	Je	
14	Ve	JA
15	Sa	
16	Di	
17	Lu	42
18	Ma	OM
19	Me	
20	Je	
21	Ve	
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	43
25	Ma	OM
26	Me	
27	Je	
28	Ve	JA
29	Sa	
30	Di	
31	Lu	44
		OM

Novembre

1	Ma	
2	Me	
3	Je	
4	Ve	
5	Sa	
6	Di	
7	Lu	45
8	Ma	OM
9	Me	
10	Je	
11	Ve	
12	Sa	JA report
13	Di	
14	Lu	46
15	Ma	OM
16	Me	
17	Je	
18	Ve	
19	Sa	
20	Di	
21	Lu	47
22	Ma	OM
23	Me	
24	Je	
25	Ve	JA
26	Sa	
27	Di	
28	Lu	48
29	Ma	OM
30	Me	

Décembre

1	Je	
2	Ve	
3	Sa	
4	Di	
5	Lu	49
6	Ma	OM
7	Me	
8	Je	
9	Ve	JA
10	Sa	
11	Di	
12	Lu	50
13	Ma	OM
14	Me	
15	Je	
16	Ve	
17	Sa	
18	Di	
19	Lu	51
20	Ma	OM
21	Me	
22	Je	
23	Ve	JA
24	Sa	
25	Di	
26	Lu	52
27	Ma	OM
28	Me	
29	Je	
30	Ve	
31	Sa	

Vacances scolaires - ZONE B



A vous de jouer

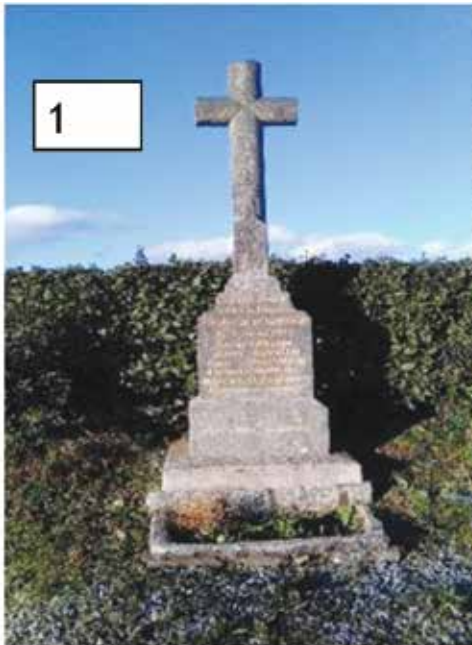
La mémoire des pierres est la mémoire des hommes !

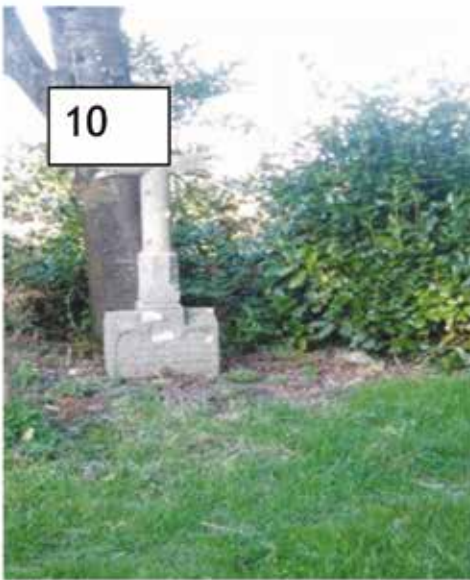
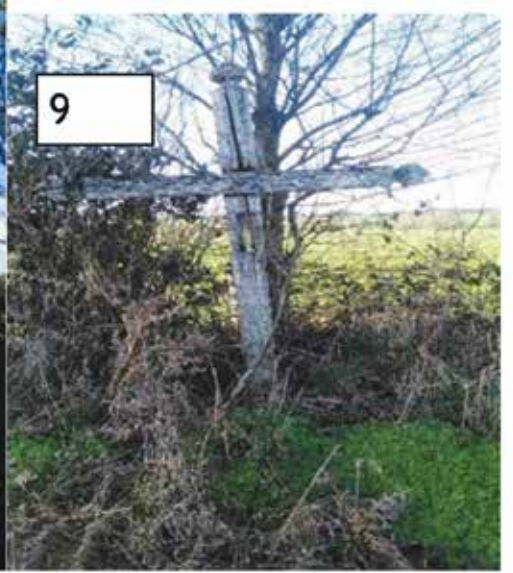
Sur les routes de nos campagnes, elles sont nombreuses à se dresser sur les carrefours et chemins. Ces croix de pierre, monolithiques qui portent un Christ crucifié ou glorieux ou une Vierge protectrice, sont souvent l'objet de dévotion de la part des passants qui y déposent un simple bouquet de fleurs ou une bougie à la flamme vacillante.

Les croix de chemin sont un symbole religieux catholique très répandu du XVI^e siècle à nos jours. Elles sont dues à la volonté publique des communautés ou celle privée des familles. Installées principalement à la croisée des chemins, d'un hameau... , les croix de pierre servaient à conjurer le mauvais sort et les effets maléfiques. Elles servaient aussi de repères à une époque où le voyage était synonyme d'aventure. Le calvaire rappelle alors divers événements : une fête pour la paroisse, un temps de prière (Fête Dieu), un lieu de rassemblement pour fêter différentes récoltes. Elles jouent aussi le rôle de poteau indicateur, signalant depuis un endroit plat, l'approche d'un carrefour. Elles peuvent aussi, commémorer un triste événement, tel un accident.

Aujourd'hui, ces monuments continuent de nous interpeler. Symbolique oblige : ils invitent souvent à ne pas se tromper de route et à faire le bon choix.

Saurez- vous identifier quelques-unes des croix de notre commune ?





1	7
2	8
3	9
4	10
5	11
6	12

Coup de pouce : Croix de la ville Eon, Croix de la ville Tual, Croix de la Couchais, Croix de la ville Halligan, Croix de la ville Calmet, Croix de Bourren, , Croix de la Gaprière, Croix de la Métairie/bois, Croix du Tremblay, Croix de la Costu-ais, Croix de la Mahouée, Croix de la ville aux Louis.



*Saint Briec
de Mauron*

